

**10<sup>ème</sup> anniversaire de l'asbl Alpha-Signes**  
Discours de Mr Peffer, Directeur général de Bruxelles Formation

A l'occasion des 10 ans d'Alpha-Signes

27 juin 2008

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997, Bruxelles Formation gère l'exercice des compétences de formation professionnelle pour les personnes handicapées en articulation avec le Service bruxellois francophone des personnes handicapées.

Alors que le Service Bruxellois francophone a pour rôle principal la mise en œuvre de la politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées notamment en conseillant et orientant les personnes handicapées et leur famille, Bruxelles Formation octroi des subventions aux centres de formation professionnelle pour permettre la création et la gestion de ces derniers, et ainsi développer l'offre de formation professionnelle en région bruxelloise.

Ceci représente quelque 35.000 heures de formation professionnelle et concerne entre 110 et 130 personnes par an.

C'est dans ce cadre que depuis janvier 2000, Bruxelles Formation apporte son soutien et subventionne les actions de formation d'Alpha-Signes.

Alpha-Signes propose des formations en alphabétisation (français écrit et calcul) pour des adultes sourds ou malentendants par le recours à la langue des signes. L'importance de ces formations et son accès aux personnes sourdes n'est plus à démontrer : il s'agit d'un outils indispensable pour acquérir une autonomie suffisante dans la vie quotidienne.

L'originalité pédagogique de cette asbl consiste en l'existence d'une équipe mixte de formateurs composée de personnes sourdes et entendantes.

La situation actuelle de l'emploi des personnes handicapées nous invite à poursuivre et développer inlassablement le travail entrepris. Cet anniversaire est l'occasion de se projeter dans l'avenir et de réfléchir ensemble aux conditions qui permettront la poursuite de cette collaboration visant à faciliter l'accès à la formation socioprofessionnelle des personnes handicapées, et, à plus long terme, l'accès à un emploi durable.

La formation professionnelle des personnes handicapées s'appuie sur le principe général d'accès des formations au droit commun et sur le principe d'adaptation des formations aux besoins spécifiques des stagiaires qui présentent un handicap.

Aujourd'hui, Bruxelles Formation dans son rôle d'ensemblier-régulateur, poursuit son travail de professionnalisation du champ de la formation professionnelle et de démarche qualité. Dans cette optique, l'Institut souhaite renforcer qualitativement les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de formation des personnes handicapées notamment via le recentrage des actions vers la formation professionnelle. Ce travail vise un objectif, augmenter les chances d'insertion sociale et professionnelles des personnes handicapées dans ces emplois « classiques », ouverture qui dépend souvent d'un accompagnement spécifique.

Depuis 2006, Bruxelles Formation a entamé un travail de réflexion pédagogique avec les différentes asbl accueillant un public de personnes handicapées, travail qui se poursuit encore en 2008, afin de repositionner les actions et réactualiser ainsi les objectifs de formations et les contenus des programmes pour tendre vers davantage de professionnalisation. L'accent est mis sur la reconnaissance des acquis et des compétences de tout un chacun. Cette manière de faire permet d'évaluer les savoirs et savoirs-faire de chacun.

Le développement des compétences et la reconnaissance des acquis des stagiaires un enjeu crucial aujourd'hui qui facilite l'entrée des travailleurs handicapés dans la vie professionnelle et leur maintien dans un emploi durable.

Les besoins du marché de l'emploi étant en évolution permanente, Bruxelles Formation en collaboration avec ses différents partenaires, se doit d'adapter régulièrement les formations en tenant compte des niveaux de qualification des personnes et des besoins du marché.

Dans les années à venir, Bruxelles Formation souhaiterait étendre ses partenariats et ainsi développer davantage l'offre de formation. Nous voudrions également permettre à nos partenaires de développer entre eux des passerelles donnant ainsi la possibilité aux stagiaires de passer d'une opération de formation organisée par un opérateur à une autre organisée par un autre opérateur.

Assurer l'égalité des chances, ce n'est pas, contrairement à ce que l'on pense souvent, accorder le même traitement à deux personnes dont les situations diffèrent : c'est au contraire développer un traitement différencié en vue de permettre d'atteindre le même résultat.

Bon anniversaire à tous et surtout bonne continuation.

Michel Peffer.